



# ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S

2008-2009 – Séance no 2 – 27 janvier 2009

Enquête auprès du corps enseignant

Genève, le 13 janvier 2009

## Conseils d'établissement

### QUESTIONNAIRE INDIVIDUEL

Cocher la case correspondant le mieux à votre avis (une seule réponse par question), en vous référant de préférence à votre contexte local.

- D'une manière générale, êtes-vous favorable à la création de Conseils d'établissement ?**  
Oui, entièrement  Oui  Oui, mais avec des réserves  Non
- Estimez-vous connaître le règlement C 1 10.19 ?** (règlement sur les Conseils d'établissement)  
Oui, parfaitement  Oui  Oui, approximativement  Non
- Les modalités concernant les élections de chaque catégorie des membres permanents du Conseil vous semblent-elles claires ?**  
Oui, parfaitement  Oui  Oui, grosso modo  Non
- Comment jugez-vous l'information sur les Conseils qui vous a été fournie à ce jour ?**  
Excellente  Bonne  Insuffisante  Inexistante
- Pensez-vous que votre établissement est prêt pour la mise en place d'un Conseil au printemps 2009 ?**  
Oui, sans aucun doute  Oui  Non, il faudrait différer  Non   
(si votre établissement a déjà un Conseil en place, répondez dans la perspective de devoir l'adapter au règlement)
- Comment qualifiez-vous les relations actuelles entre les parents (APE, cas échéant) et le corps enseignant ?**  
Excellentes  Bonnes  Difficiles  Inexistantes
- Selon vous, quelle sera la catégorie la première bénéficiaire de la mise en place du Conseil ?**  
les enseignants  les autorités communales  les élèves   
les parents  le personnel administratif  le parascolaire   
les Dir-E  toutes les catégories  aucune catégorie

***A rendre avant le 22 janvier 2009 !***

**Merci de remettre ce questionnaire rempli à votre délégué-e d'établissement** ou son/sa suppléant-e, voire au correspondant de bâtiment, qui transmettra.

Un *seul* récapitulatif par établissement, décompte de toutes les réponses obtenues, établi par le/la délégué-e (ou une autre personne clairement désignée) sur un support ad hoc, sera remis à la SPG. Le syndicat traitera donc au maximum 91 documents et additionnera tous les chiffres fournis. Chaque réponse individuelle sera ainsi prise en compte. Pour que le taux de retour soit significatif, merci de vous acquitter de cette tâche et d'enjoindre vos collègues (même non membres SPG) à faire de même

Veillez donc à rendre ce formulaire à la bonne personne et dans le délai imparti. L'Assemblée des délégué-e-s (AD) du 27 janvier prendra connaissance des résultats et adoptera une position.

Merci de votre collaboration !

*Le bureau de l'AD et le comité*

RAPPEL : Tout membre SPG peut participer aux AD/SPG avec voix consultative.